



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 4 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

1. Projet Centre bourg : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Dans sa séance du 2 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de conserver la maîtrise d'ouvrage pour la concrétisation, sur le site de la Maison Bourgeois, d'un projet de 6-8 logements adaptés aux personnes âgées, de locaux pour une micro-crèche ainsi que pour l'accueil de professionnels de santé, et la création d'une chaufferie bois aux plaquettes.

M. le Maire présente la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sollicitée auprès de SOLIHA Jura pour les missions suivantes :

- finaliser et élaborer le programme de construction, fixer un coût de travaux et un bilan financier prévisionnel ;
- participer aux études de conception et aider le maître d'ouvrage pour le montage financier de l'opération ;
- accompagner la mise en service des logements adaptés aux personnes âgées.

En matière de calendrier, SOLIHA travaillera avec la Commune pour finaliser le programme d'ici à février 2020. Le choix du mandataire de l'opération pourrait être

réalisé en mars 2020 et celui de l'équipe de maîtrise d'œuvre avant l'été pour disposer de premières esquisses à la rentrée 2020.

Cette mission d'AMO est proposée pour un montant de 14 850 € HT, hors option relatives à la communication et à la création d'un logement témoin. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

2. Urbanisme, voirie et assainissement

Taxe d'aménagement : taux communal 2020

La réflexion concernant l'évolution du taux communal de la taxe d'aménagement pour 2020 a été amorcée lors de la séance du 7 octobre dernier, avec la présentation des taux appliqués dans les autres communes, étant précisé que le taux à Mignovillard est au plancher de 1 % et que le projet annuel est d'environ 3 000 € à 4 000 €.

Suite à cette séance, M. le Maire a transmis aux élus des simulations de montant de la part communale de taxe d'aménagement pour la construction de maisons de différentes superficies, avec un taux de 1 %, de 1,5 % et de 2 %.

Après débat, le conseil municipal vote sur l'évolution du taux communal de taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 11 voix pour un taux de 1,5 %
- 1 voix pour un taux de 2 %
- 1 abstention

Le taux communal sera donc de 1,5 % au 1^{er} janvier 2020.

Attribution des prestations de déneigement de voies communales

La Commune a lancé une consultation pour les prestations de déneigement, pour 3 ans, avec 2 lots différents : route d'Essavilly à Longcochon et hameaux de Communailles et Petit-Villard. Les propositions reçues sont les suivantes :

Lot 1 : route d'Essavilly à Longcochon :

- Entreprise IOTTI : 80 € HT par passage
- Jeannin: 60 € HT par passage

Lot 2 : Petit-Villard Communailles-en-Montagne

- Entreprise IOTTI : 270 € HT par passage
- MGM TP (Gérard MAUSSE) : 250 € HT par passage
- Jeannin: 3 500 € HT (forfait de 10 passages) puis 320 € HT par passage suppl.

La proposition de l'entreprise Jeannin SAS pour le lot 2 est écarté car il ne répond pas au cahier des charges qui ne demandait pas de forfait pour un nombre de passage déterminé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Jeannin
- Lot 2 : MGM TP (Gérard MAUSSE)

Point sur les travaux de voirie

Le conseil municipal délégué en charge de la voirie indique que l'entreprise Cuenot (Roger Martin) finalise actuellement les travaux de la rue de Frasne : les enrobés seront réalisés le mercredi 6 novembre. L'impasse des Cheneaux est terminée, de même que la reprise d'une partie de trottoir de la rue de Mouthe et la pose des bouches anti-odeurs dans la rue de la Sauge.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires dans la rue de Frasne pour la reprise de partie de canalisations d'assainissement en béton qui se sont effondrées de même que la reprise d'un gros regard. Ces interventions ont été faites avec l'accord et la prise en charge financière de la communauté de communes, qui a fait preuve de diligence. De même, des purges de chaussée plus importantes que prévues ont été nécessaires, ainsi qu'un renforcement au-dessus de la canalisation de collecte des eaux pluviales de la route départementale 35. Ces surcoûts pour la Commune ont été compensés par des économies sur le reste des travaux, notamment la diminution des caniveaux en béton.

L'enduit prévu route de Mibois, vers le CER, a été réalisé en octobre.

Création d'un bassin de trop plein : mission de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle la récurrence des inondations au rez-de-cour de l'extension de l'école depuis 2014, au moins une fois par an entre juin et août lors des pluies orageuses de printemps. La Commune avait fait fonctionner l'assurance « dommages ouvrage » souscrite pour le projet d'extension de l'école et avait perçu, en compensation, une enveloppe d'environ 70 000 €.

Pour remédier durablement à ce problème, il est proposé de créer un bassin de trop plein au bout de l'ancienne école maternelle, pour délester le réseau unitaire qui monte en charge lors des fortes pluies et déborde dans l'école qui constitue un point bas. Pour obtenir un résultat satisfaisant, ce bassin devrait avoir une contenance d'environ 200 m³. Le coût des travaux est estimé à 90 000 € environ.

Une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée pour mener à bien ce projet. M. le Maire présente la proposition du Cabinet André pour un montant de 6 300 € HT, comprenant la conception du projet, le suivi du chantier et des marchés publics ainsi que les opérations de réception du chantier. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3. Finances : souscriptions d'un emprunt (parcelles d'extension de carrière)

Suite à l'achat des parcelles AO 82, 85 et 87 pour l'extension de la carrière au lieu-dit « La Pettouse », il a été proposé au conseil municipal de réaliser un emprunt pour financer partiellement cet achat, étant entendu que la Commune percevra pendant 30 ans au moins une redevance d'exploitation de la carrière.

Le conseil municipal s'oriente sur un emprunt de 80 000 € sur 8 ans. Les propositions suivantes ont été obtenues de la part des établissements bancaires :

Banque	Crédit agricole	Banque populaire	Crédit mutuel
Taux	0,46 %	0,90 %	0,65 %
Échéance annuelle	10 208,11	10 331,75 €	10 294,97 €
Total des intérêts	1 388,37 €	2 654,00 €	2 357,69 €
Frais de dossier	80,00 €	0,00 €	150,00 €

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- contracter un nouvel emprunt auprès du Crédit agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de 80 000 €
 - Taux fixe de 0,46 %
 - Durée : 8 ans
 - Frais : 80 €
- donner tout pouvoir à M. le maire pour la signature du contrat.

4. Centre périscolaire : projet d'extension de restaurant

Depuis plusieurs années les effectifs de fréquentation du périscolaire sont en évolution. Actuellement, jusqu'à 41 enfants sont accueillis le midi pour un restaurant prévu pour moins de 30 enfants maximum. M. le Maire et la conseillère municipale déléguée à l'enfance ont donc contacté les services du SIDEC pour trouver une solution fonctionnelle sur le long terme.

Le projet consisterait à agrandir le restaurant scolaire sur une partie du préau fermé actuel, ce qui évite de créer une nouvelle cuisine à liaison froide. Par ailleurs, il serait nécessaire de créer un nouveau préau couvert mais non fermé pour abriter les élèves : cette halle couverte pourrait être créée dans le prolongement de l'ancienne école maternelle, en profitant de la dalle du bassin de trop plein et avec une structure légère.

Le SIDEC du Jura transmet pour la séance de décembre une proposition d'assistance ainsi qu'un budget estimatif du projet pour déposer une demande de subvention auprès de l'État.

5. Administration générale

Convention d'occupation pour l'installation d'une station météorologique

Une demande a été formulée par M. Serge GIBIER demeurant à Grande-Rivière-Château pour faire des relevés météorologiques dans la plaine de Combe Noire à l'aide d'une station professionnelle.

Un projet de convention est soumis dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition de 2 m² de la parcelle AL n°2
- Durée : 2 ans à compter du 15 novembre, avec une remise en état.
- Tarif : gratuit, en échange de la transmission des informations en temps réel à la Commune
- Le concessionnaire sera responsable de ses installations et devra faire le nécessaire pour les assurer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge M. le Maire de signer ladite convention.

Mise à disposition de terrain pour la création d'un lieu de mémoire

M. le Maire rappelle le crash du Mirage 2000 D survenu sur le territoire de la commune le 9 janvier 2019. Par délibération du 4 février 2019, le conseil municipal donnait son accord pour la mise à disposition d'une partie d'une parcelle communale pour la pose d'une stèle en mémoire des deux aviateurs, le commandant Baptiste CHIRIÉ et la capitaine Audrey MICHELON.

En vue de la concrétisation de ce projet, il est proposé au conseil municipal de :

- mettre à disposition à titre gratuit et à perpétuité 100 m² de terrain de la parcelle ZE 34, au ministère des Armées pour l'implantation d'une stèle commémorative ;
- prévoir que l'édification de la stèle sera à la charge du ministère des Armées sans aucune participation financière de la commune ;
- dire que le périmètre sera clôturé pour éviter l'intrusion du bétail ;
- accorder l'entretien de cet espace de commémoration par les services de la Commune pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal accepte les points énoncés ci-dessus et charge M. le Maire de leur exécution.

Suppression et création d'un poste d'adjoint technique

Mme Annie MARMIER fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2019. Un recrutement a été lancé en août pour pourvoir à son remplacement. Après une phase de candidatures (une quarantaine) et d'entretiens, sous la houlette d'un groupe de travail composé d'élus et d'enseignants, la candidature de Mme Blenda MATEUS a été retenue, à compter du 1^{er} janvier 2020. Mme MATEUS occupait des fonctions équivalentes au sein de l'école de Courvières jusqu'à l'été dernier où l'école a perdu une classe.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une suppression et une création de poste au 1^{er} janvier 2020 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 31h30 annualisé
- Création d'un poste d'adjoint technique à 30h annualisé

Le nouveau poste pourra être pourvu par un agent contractuel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette suppression et création de poste.

6. Intercommunalité

Syndicat des eaux du Centre Est : assemblée générale du 6 septembre

Les propos de cette assemblée sont rapportés par la déléguée :

- Le contrat d'affermage arrive à son terme le 31 décembre 2020. Une étude est lancée afin d'étudier les possibilités entre une gestion en régie ou un nouveau contrat d'affermage ainsi que, le cas échéant, les caractéristiques de celui-ci.
- Le rendement du réseau est d'environ 69 %, ce qui se traduit par des pertes notables. A l'avenir, les travaux devront être orientés sur la rénovation des réseaux.
- Le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 est présenté.

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Après le prochain renouvellement des conseils municipaux, la représentation de Mignovillard au sein du conseil communautaire sera de 2 délégués. Mignovillard est la 3^{ème} commune de la communauté de communes en termes de population.

7. Divers

Elaboration du budget 2020 et ses investissements

En vue de l'élaboration du budget et selon la date limite de dépôt des dossiers de DETR pour le 31 décembre 2019, le conseil municipal sera invité à se prononcer sur les éventuels dossiers à présenter lors de la séance de décembre. M. le Maire propose également que le budget primitif soit voté avant le renouvellement de conseil municipal afin de soulager la nouvelle équipe à son arrivée. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Droit de préemption urbain

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant la vente de la parcelle ZT 31 (maison d'habitation et terrain), située rue du Calvaire à Froidefontaine.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts de Petit-Villard à 10h. Le vin d'honneur sera dans la chapelle de Petit-Villard.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 2 décembre 2019.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE